Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260327-2026_016-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-016
CONSEIL MUNICIPAL 27/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 12 Contre : Abstentions : 3

Date de convocation
23/03/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVE Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, M. ENGEL Franck, Mme MEZANGE Véronique, Mme DENIARD Géraldine, M. BOIS Florian, Mme PEROCHAIN Paméla, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
M. COCHET Serge pouvoir à M. TROUVE Frédéric
Mme COLLEAUX Stéphanie pouvoir à M. DENOUAL Cédric

Était absent(e) et excusé(e) :
M. COCHET Serge, Mme COLLEAUX Stéphanie

A été nommé(e) comme **secrétaire** de séance : Mme USSON Pauline

2026-016 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES DELEGUES MUNICIPAUX

POPULATION : 1258 HABITANTS AU 1ER JANVIER 2026

ENVELOPPE GLOBALE :

Qualité	Nom Prénom	Fonction	Taux maximal en% de l'indice 1027
Madame	BODIN LAURA	Maire	51.6 %
Monsieur	TROUVE FREDERIC	Premier Adjoint	19.8 %
Madame	TULANNE ELODIE	Deuxième Adjointe	19.8 %
Monsieur	DENOUAL CEDRIC	Troisième Adjoint	19.8 %
		TOTAL ENVELOPPE	111 %

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260327-2026_016-DE

Pour les conseillers municipaux délègues l'indemnité doit être comprise dans l'enveloppe globale maire et adjoints.

Qualité	Nom Prénom	Fonction	Taux	Indemnité brute en €
Madame	BODIN LAURA	Maire	39%	1603.10 €
Monsieur	TROUVE FREDERIC	Premier Adjoint	18%	739.89 €
Madame	TULANNE ELODIE	Deuxième Adjointe	12%	493.06 €
Monsieur	DENOUAL CEDRIC	Troisième Adjoint	12%	493.06 €
Madame	DENIARD GERALDINE	Conseiller délégué	6%	246.63 €
			87%	3 575.74 €

Vu le Code général des collectivité territoriales, notamment les articles L2123-20 et suivants,
Considérant que le code susvisé fixe les taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux ;
Considérant que la commune de Dourdain appartient à la strate de 1 000 à 3 499 habitants, l'enveloppe est attribuée ainsi :

- L'indemnité du maire : 51.6% de l'indice brut terminal
- 19.8 % de l'indice brut terminal par le nombre d'adjoints, soit 3X 19.8% = 59.40% pour les autres élus

Soit un total de 111% de l'indice brut terminal.

Les indemnités seront perçues par les élus à compter du 27 mars 2026, date de la prise d'effet des fonctions et des délégations.

Il est demandé au conseil municipal de voter le taux des indemnités :

- 39% pour le maire
- 18% pour le premier adjoint
- 12% pour le 2ème et 3ème adjoint
- 6% pour le conseiller délégué

Le conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité,

- **Valide le taux des indemnités,**
- **Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 27/03/2026
Le Maire, La secrétaire de séance
Mme BODIN Laura